

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

Point III

**AVIS SUR LA SYNTHÈSE DES REPONSES AUX CONSULTATIONS SUR LES
QUESTIONS IMPORTANTES ET LES PROPOSITIONS POUR LEUR PRISE EN
COMPTE DANS LE SDAGE 2022-2027**

L'article R212-6 du code de l'environnement, relatif à la procédure d'élaboration et de mise à jour des SDAGE, prévoit que le comité de bassin arrête le calendrier et le programme de travail pour son élaboration et une synthèse des questions importantes qui se posent dans le bassin en matière de gestion de l'eau.

Une consultation sur la synthèse des questions importantes adoptée lors du comité de bassin du 24/09/2018, a eu lieu du 2 novembre 2018 au 1^{er} mai 2019. Elle a fait appel au public et aux assemblées : Collectivité de Corse, conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, chambre des territoires, organe de gestion du parc naturel régional et chambres consulaires. Un courrier a aussi été adressé par le président du comité de bassin aux établissements publics de coopération intercommunale.

L'objet de ce point de l'ordre du jour est de présenter au comité de bassin une synthèse des résultats de cette consultation et de proposer des éléments à retenir pour la suite des travaux d'actualisation du SDAGE.

Il est attendu du comité de bassin une délibération sur cette synthèse et les éléments proposés.

1/ Bilan de la consultation sur la synthèse des questions importantes et le programme de travail

1.1 Rappel de la procédure

La synthèse des questions importantes soumise à consultation du public et des assemblées a été organisée en 6 thèmes : eau et changement climatique, gestion quantitative, pollution de l'eau, zones humides, milieux aquatiques et inondations, gouvernance. Pour chacun de ces thèmes, des questions ouvertes ont été posées et accompagnées d'exemples de pistes d'actions pour faciliter la compréhension de la question.

Les avis ont été recueillis à l'aide d'un formulaire en ligne sur internet. Des avis d'assemblées ou d'autres organismes ont également été recueillis par courrier.

Une prestation d'analyse des résultats de la consultation a été confiée à un bureau d'études spécialisé. Elle a consisté à traduire les contributions écrites du public et des assemblées en items (éléments tirés des propositions). Le nombre de réponses dans le bassin de Corse (assemblées, organismes et publics) étant de 19, aucune statistique n'a été calculée et les items reprennent les éléments proposés par les participants à la consultation.

Les rapports d'analyse des résultats de la consultation du public et de la consultation des assemblées et autres organismes sont consultables sur le site web de l'agence de l'eau (dossier des assemblées).

1.2 Les participants à la consultation

7 assemblées et autres organismes ont répondu pour presque tous les enjeux développés dans la synthèse des questions importantes : Collectivité de Corse, conseil économique social environnemental et culturel de Corse (CESEC de Corse), chambre des territoires de Corse, communauté d'agglomération du pays ajaccien, chambre d'agriculture Corse-du-Sud, syndicat des jeunes agriculteurs de Corse et France Hydro Electricité.

Un taux de participation un peu plus faible est néanmoins à noter pour la gouvernance et le lien entre milieux aquatiques et inondation (6/7) et pour les enjeux de pollution de l'eau (4/7).

12 avis ont été recueillis sur le site de consultation dans le cadre de la consultation du public. Ils portent tous au moins sur le changement climatique, enjeu d'actualité pour lequel l'attente sociale est forte. Les autres thèmes sont abordés par 50% à 58% des participants. Les répondants viennent de communes de toute taille. En revanche, il n'y a pas de participation des moins de 25 ans, ni des plus de 64 ans. Et il est à remarquer que l'objet de cette consultation reste assez technique pour le public.

1.3 Les avis

Les avis des assemblées et autres organismes portent sur la résolution concrète des problèmes, avec le stockage de l'eau, l'entretien des réseaux ou encore l'utilisation de techniques agricoles moins consommatrices, alors que ceux du public portent spécifiquement sur les usages (branchements, piscines, urbanisation non maîtrisée...).

Les pistes d'actions proposées dans la synthèse des questions importantes ont souvent été confirmées parfois avec apport de précisions. Vu le faible nombre d'avis, les précisions apportées à chaque thème par la consultation sont présentées dans le chapitre sur l'orientation des travaux pour la révision du SDAGE.

Globalement, les résultats soulignent l'interdépendance des différents volets de la gestion de l'eau, abordés de manière transverse, et la nécessité de mieux gérer la ressource.

De manière transversale à tous les volets, on peut noter un besoin d'information accessible et partagée, et de sensibilisation de tous les acteurs.

Les assemblées et autres organismes insistent spécifiquement sur le renforcement de la concertation et de l'association des usagers, et en particulier de la profession agricole. Les efforts à faire pour améliorer l'articulation villes/campagnes et amont/aval (dans les 2 sens) sont mis en exergue.

Les réponses convergent pour la mobilisation de financements, la mise en place de suivis, la réalisation d'évaluations et de retours d'expérience des actions mises en œuvre. Le public insiste davantage sur le renforcement des contrôles et la sanction des abus. Certains répondants souhaitent que la gestion de l'eau et des espaces reste publique. Une personne souhaite agir sur les causes du changement climatique en incitant à privilégier des modes de transports doux, ce qui est en dehors du périmètre du SDAGE.

La maîtrise de l'urbanisation est évoquée à plusieurs reprises pour répondre à différents enjeux.

Deux domaines d'enjeu dans les orientations fondamentales n'avaient pas été retenus parmi les priorités mises en évidence dans la synthèse des questions importantes : la préservation et la restauration des écosystèmes marins et lagunaires et la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux. Ils n'ont pas été abordés lors de la consultation, à l'exception de la préservation des milieux et la gestion des espèces de la faune et de la flore et en particulier la continuité écologique, par France-Hydroélectricité. Cet organisme émet le souhait de disposer d'un bilan des ouvrages réhabilités et d'une justification scientifique du choix des espèces prioritaires et des priorités pour l'arasement des ouvrages. Il propose aussi que les actions des producteurs d'hydroélectricité soient valorisées et les contraintes pour l'hydroélectricité assouplies.

Le CESEC propose de combattre l'importation des espèces invasives mais cet élément n'apporte pas de nouveauté puisque le SDAGE 2016-2021 contient déjà une disposition 3B-05 « lutter contre les espèces exotiques envahissantes avec des moyens appropriés ».

2/ Orientation des travaux pour l'élaboration du SDAGE

2.1 Prise en compte des avis pour l'élaboration du SDAGE

Suite à la consultation, les pistes de travail pour l'élaboration du SDAGE ont été explicitées dans les tableaux thématiques présentés ci-après. Ils proposent des pistes de progrès pour le SDAGE 2022-2027 en comparant les éléments qui figurent déjà dans le SDAGE 2016-2021, les éléments de la synthèse des questions importantes et ceux issus de la consultation.

Ils constituent les éléments qui seront mis à disposition du public comme suite donnée à la consultation.

Thème	Eau et changement climatique
Orientation(s) fondamentale(s) concernée(s)	Orientation fondamentale spécifique à créer et principes à intégrer selon leur pertinence dans les autres orientations fondamentales
Ce que dit le SDAGE actuel	Chapitre sur le changement climatique en tête des orientations fondamentales : réduction des causes de vulnérabilité aux effets du changement climatique et développement de capacités à faire face. Préservation des masses d'eau en bon état. Des mesures d'adaptation souples et progressives, afin de permettre leur réévaluation, au vu de l'ampleur réelle et quantifiée des effets du changement climatique. Développement de démarches prospectives à long terme.
Enjeux identifiés dans la synthèse des questions importantes	Des effets déjà ressentis dans le bassin de Corse avec des débits d'étiage qui diminuent et une période d'étiage qui s'allonge en plus de l'augmentation des températures. Des effets à tous les niveaux sur les activités et sur les écosystèmes rendus plus vulnérables par l'élévation de température et l'assèchement. Un impact plus fort en période estivale quand la pression sur la ressource est la plus forte. Tous les secteurs d'activité, dans toutes leurs dimensions, vont devoir s'adapter au changement climatique. Le plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin de Corse adopté en 2018 pose les grands principes que le SDAGE 2022-

	2027 doit intégrer : remettre l'eau au cœur des décisions publiques, réduire les causes de vulnérabilité, lutter contre le gaspillage d'eau, anticiper et suivre les changements...
Éléments apportés par la consultation	<ul style="list-style-type: none"> - réduire les causes de vulnérabilité : stockage ou transfert d'eau, culture d'espèces adaptées, maîtrise des prélèvements dans la ressource, préservation du foncier agricole, adaptation des investissements ; - lutter contre le gaspillage de l'eau : réutilisation de l'eau traitée si pertinent techniquement et économiquement, adaptation de l'irrigation au besoin des espèces, lutte contre les fuites ; - inciter à modifier nos comportements face à l'eau : produire des outils de sensibilisation, mettre en place un cadre pour l'utilisation de l'eau, concerter et collaborer avec les organismes agricoles, mettre en place des mesures compensatoires justes sur les parcelles agricoles, inciter financièrement ; - mutualiser les données pour disposer d'une évaluation actualisée et partagée des effets du changement climatique : moderniser les outils et créer une base de données commune, donner un accès grand public aux données, poursuivre et affiner la connaissance et définir de nouvelles normes et référence.
Pistes de travail pour la révision du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les grands principes du plan d'adaptation au changement climatique • S'appuyer sur la connaissance des territoires plus vulnérables pour mobiliser les acteurs et favoriser la mise en œuvre des projets d'adaptation au changement climatique. • Dans les projets, développer des actions qui incitent à modifier nos comportements dans nos usages de l'eau. • Mutualiser les données pour disposer d'une évaluation actualisée et partagée des effets du changement climatique.

Thème	Gestion quantitative
Orientation(s) fondamentale(s) concernée(s)	<p>OF 1 - Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement</p> <p>OF 4 - Conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau</p>
Ce que dit le SDAGE actuel	<p>Optimisation de la gestion des ouvrages.</p> <p>Création de ressources complémentaires ou de substitution.</p> <p>Mise en œuvre de solutions techniques ou pratiques plus économes en eau.</p> <p>Adaptation et mise en cohérence des règles de gestion en période de crise.</p> <p>Mise en pratique de règles de partage entre les besoins du milieu et les différents usages.</p>
Enjeux identifiés dans la synthèse des questions	Plusieurs territoires insulaires identifiés comme sensibles à la raréfaction de la ressource en eau. Des nappes alluviales fortement sollicitées surtout en période estivale avec des risques d'intrusion

importantes	saline. Des impacts non négligeables à prévoir sur les écosystèmes en raison de la faiblesse naturelle des débits des cours d'eau corses à l'étiage. Une demande en eau plus forte lors des périodes critiques. Une augmentation de la population et un accroissement prévisible des besoins pour l'agriculture.
Eléments apportés par la consultation	<p>Utiliser les connaissances acquises pour préserver la ressource et répondre aux besoins des milieux et des usages :</p> <p>Contrôler la cohérence de l'extension d'urbanisation avec les ressources disponibles, améliorer la connaissance des sources d'eau, rechercher des solutions de stockage en hiver ; mettre en place des dispositifs de suivi en temps réel.</p> <p>Sensibiliser et faire accepter aux acteurs et usagers le partage de la ressource dans les secteurs sensibles :</p> <p>Rechercher des solutions techniques ou modes de gestion/production plus économes : adapter les pratiques culturales, financer d'autres modes d'irrigation, lutter contre les fuites.</p> <p>Sensibiliser les jeunes en milieu scolaire et tous les citoyens à la lutte contre le gaspillage de l'eau</p> <p>Utiliser les données pour sensibiliser.</p> <p>Définir des priorités en vue d'élaborer des plans de partage de l'eau.</p> <p>Pratiquer une tarification incitative notamment en période de pénurie d'eau.</p> <p>Assurer le recouvrement des coûts engendrés par les investissements nécessaires à la sécurisation de la ressource :</p> <p>Analyser l'efficacité et le coût des actions.</p>
Pistes de travail pour la révision du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer ou renforcer l'efficacité des plans d'actions pour améliorer le partage de la ressource en combinant les différents principes et leviers. • Inciter plus efficacement à la recherche de solutions économes en eau • Analyser l'efficacité et le coût des actions. • Améliorer l'accès à la connaissance et aux données. • Inciter à prendre en compte la disponibilité de la ressource dans le développement des territoires et veiller à la cohérence de l'urbanisation. • Développer la sensibilisation des jeunes et des citoyens.

Thème	Pollution de l'eau
Orientation(s) fondamentale(s) concernée(s)	<p>OF 2A - Poursuivre la lutte contre la pollution</p> <p>OF 2B - Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine</p> <p>OF 4 - Conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau</p>
Ce que dit le SDAGE actuel	<p>Réduire la pollution par les eaux pluviales.</p> <p>Améliorer le fonctionnement des ouvrages et promouvoir l'assainissement non collectif.</p> <p>Réduire les pollutions par les substances.</p> <p>Adapter les conditions de rejet.</p> <p>Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux</p>

	<p>sensibles.</p> <p>Prévenir les risques de pollution accidentelle dans les territoires vulnérables.</p> <p>Préserver des ressources pour le futur.</p> <p>Restaurer et protéger les aires d'alimentation de captages.</p> <p>Réglementer les usages dans les zones à fort enjeu.</p> <p>Mettre en place les périmètres de protection des captages.</p> <p>Engager des actions vis-à-vis des pollutions émergentes.</p>
<p>Enjeux identifiés dans la synthèse des questions importante</p>	<p>Une avancée pour les systèmes d'assainissement des plus grandes collectivités mais beaucoup de petites stations restant à mettre aux normes avec un impact potentiel en augmentation en raison de débits des cours d'eau corses souvent très faibles, voire nuls, à l'étiage. La qualité voire la suppression du rejet de ces stations dans les cours d'eau est un enjeu pour l'atteinte du bon état des eaux.</p> <p>Dans les milieux sensibles comme les lagunes ou les cours d'eau à faible débit d'étiage, la connaissance du flux maximal admissible en nutriments dans le milieu est nécessaire.</p> <p>Un manque de connaissance des rejets des petites stations et de leur impact sur le milieu aquatique. Des difficultés pour gérer les résidus de traitement des eaux.</p> <p>Le changement climatique risque à long terme d'augmenter les impacts des substances dangereuses, aujourd'hui localisés et non significatifs, sur la santé et la sécurité sanitaire.</p>
<p>Éléments apportés par la consultation</p>	<p>Mieux connaître/réduire/éviter l'impact des rejets des petites collectivités dans les milieux aquatiques (quand les débits à l'étiage diminuent) :</p> <p>Évaluer l'état des équipements, l'impact sur l'environnement et rénover ; améliorer la gestion des résidus de traitement des eaux ; réaliser un schéma directeur de l'eau à prendre en compte dans les documents d'urbanisme ; rééduquer les comportements, communiquer, sensibiliser – guide de bonnes pratiques.</p> <p>Améliorer la prise en compte des milieux sensibles dans la lutte contre la pollution :</p> <p>Déterminer des flux admissibles en nutriments dans les bassins versants de milieux particulièrement sensibles, préserver les sols agricoles.</p> <p>Disposer d'un diagnostic, utile pour l'action, sur la contamination des milieux par les polluants émergents :</p> <p>Avancer dans l'identification des polluants émergents ; intégrer l'évolution de la performance des outils dans les mesures de polluants ; suivre les indicateurs et communiquer.</p> <p>D'autres préoccupations ont été mises en exergue :</p> <p>Protéger efficacement et préserver les zones de captages – privilégier les prélèvements dans les eaux souterraines plutôt que celles de surface.</p> <p>Faire de la pédagogie sur les enjeux de la pollution par les substances, sensibiliser, expliquer pour mieux comprendre.</p> <p>- Contrôler l'usage des substances interdites ou dangereuses.</p>
<p>Pistes de travail pour la révision du SDAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance et le suivi des rejets des équipements des petites collectivités pour disposer d'un diagnostic de leur performance

(thème pollution de l'eau)	<p>et orienter les acteurs plus efficacement vers les actions prioritaires à conduire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les flux de pollution admissibles dans les milieux sensibles et veiller à leur prise en compte. • Améliorer la cohérence avec l'urbanisation et lutter plus efficacement contre l'imperméabilisation des sols. • Anticiper les effets du changement climatique qui vont altérer la capacité épuratoire des milieux en développant une stratégie de réduction des flux de pollution à la source. • Favoriser les actions de sensibilisation, communication des collectivités en ce qui concerne le traitement des petits rejets impactants mais aussi en ce qui concerne les connaissances sur les substances dangereuses.
-----------------------------------	--

Thème	Zones humides
Orientation(s) fondamentale(s) concernée(s)	<p>OF 3A - Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux,</p> <p>OF 3B - intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau,</p> <p>OF 3C - Préserver, restaurer et gérer les zones humides</p> <p>OF 3D - Préserver et restaurer les écosystèmes marins et lagunaires.</p> <p>OF 4 - Conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau</p>
Ce que dit le SDAGE actuel	<p>Préserver le bon fonctionnement des milieux humides.</p> <p>Mobiliser les outils fonciers et environnementaux pour les zones humides.</p> <p>Développer la gouvernance locale avec un accompagnement des acteurs.</p> <p>Améliorer la connaissance au service de l'action.</p> <p>Déployer des indicateurs de suivi de l'état des ZH.</p> <p>Mettre en réseau connaissance, information et sensibilisation.</p>
Enjeux identifiés dans la synthèse des questions importante	<p>Des milieux aux fonctions diverses : régulation des eaux (épanchement des eaux de crues), réservoir de biodiversité, préservation de la ressource en eau (qualité, quantité).</p> <p>Des connaissances sur les petites zones humides soumises à pressions, en cours d'acquisition durant la période 2016-2021.</p> <p>Un principe de non-dégradation insuffisamment mis en œuvre.</p>
Éléments apportés par la consultation et le retour d'expérience des services de l'état	<p>Mieux préserver les zones humides dans un contexte de développement :</p> <p>Contrôler l'urbanisation et prise en compte dans les PLU.</p> <p>Renforcer l'application du principe éviter/réduire/compenser (ERC) et pour cela améliorer les connaissances, informer, sensibiliser, travailler en concertation avec les organismes agricoles.</p> <p>Compenser la perte financière en particulier des agriculteurs due à ces restrictions.</p> <p>Achat et gestion de zones humides par des acteurs publics.</p> <p>Audit des zones humides pour les restaurer si nécessaire.</p>

	<p>Recensement en continu et suivi des zones humides de petite taille.</p> <p>Autres préoccupations mises en exergue :</p> <p>Evaluer l'impact à long terme des mesures pour les zones humides (sanitaire).</p>
Pistes de travail pour la révision du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'application de la séquence éviter/réduire/compenser et ajouter des éléments sur les impacts de ce principe sur les usages. • Prendre en compte l'ensemble des enjeux, à court et long termes, dans les audits de ces zones pour mieux communiquer. • Inciter à la mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin afin de se donner une vision globale y compris en matière de connaissance pour appliquer localement les priorités et actions identifiées. • S'assurer de la cohérence du développement de l'urbanisation avec les enjeux de préservation des zones humides.

Thème	Milieux aquatiques et inondations
Orientation(s) fondamentale(s) concernée(s)	<p>OF 3A - Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux</p> <p>OF 4 - Conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau</p> <p>OF 5 - Réduire les risques d'inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturels des milieux aquatiques</p>
Ce que dit le SDAGE actuel	<p>Identifier et rendre fonctionnelles les zones d'expansion des crues.</p> <p>Préserver et restaurer l'espace de mobilité des cours d'eau et ses connexions.</p> <p>Restaurer la ripisylve et les berges et gérer les embâcles de manière sélective.</p> <p>Préserver ou améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire.</p> <p>Limiter le ruissellement à la source.</p> <p>Favoriser la rétention dynamique des écoulements à l'échelle des BV, en intégrant le principe de solidarité amont-aval.</p> <p>Inciter à une meilleure prise en compte de la séquence éviter-réduire-compenser lors de la création exceptionnelle de nouveaux ouvrages de protection.</p> <p>Unifier les gouvernances des instances du domaine de l'eau et du domaine des inondations.</p>
Enjeux identifiés dans la synthèse des questions importantes	<p>Des cours d'eau peu aménagés mais des enjeux de gestion du risque d'inondation importants.</p> <p>Une restauration morphologique nécessaire en raison d'un défaut d'entretien.</p> <p>Une insuffisance de prise en compte du bon fonctionnement des milieux aquatiques dans les projets visant la réduction de l'aléa d'inondation.</p> <p>Une mise en œuvre de la compétence GeMAPI à accélérer.</p> <p>L'enjeu est de préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et de concevoir des projets alliant restauration physique des cours d'eau et réduction de l'aléa d'inondation.</p>

<p>Éléments apportés par la consultation et le retour d'expérience des services de l'état</p>	<p>Préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau : Réhabiliter les zones humides tampon, s'appuyer sur des expertises scientifiques, recréer de la nature en ville, lutter contre l'imperméabilisation, maîtriser l'urbanisation, récupérer les eaux de pluie. Informers sensibiliser et former les riverains et le grand public.</p> <p>Autres préoccupations mises en exergue : Evaluer l'impact de l'extension des champs d'expansion de crues et compenser la perte pour l'usage agricole. Gérer les embâcles.</p> <p>Concevoir des projets alliant restauration physique des cours d'eau et réduction de l'aléa d'inondation : Une stratégie de l'action des EPCI cohérente à l'échelle des BV pour une gestion des milieux favorisant la prévention des inondations : assurer la solidarité amont-aval, impliquer les territoires de plaine, accompagner les élus, concerter les parties prenantes dont la profession agricole.</p>
<p>Pistes de travail pour la révision du SDAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre plus efficace l'application des principes de préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, déjà intégrés dans le SDAGE 2016-2021. • Evaluer les incidences de la remise en fonctionnement des zones d'expansion de crue sur les usages. • Inciter une gouvernance facilitant la solidarité amont-aval, plaine/montagne. • Réfléchir aux actions permettant la sensibilisation. • Favoriser un accompagnement technique des élus et la concertation locale.

Thème	Gouvernance
<p>Orientation(s) fondamentale(s) concernée(s)</p>	<p>OF 4 - Conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau Et toutes les autres orientations fondamentales</p>
<p>Ce que dit le SDAGE actuel</p>	<p>Développer la gestion locale et concertée. Privilégier les périmètres d'intervention opérationnels. Cibler les objectifs des documents de planification de la gestion de l'eau locaux sur le SDAGE. Rendre cohérent les projets avec la protection des milieux aquatiques. Maîtriser le développement des activités. Intégrer les dimensions sociales et économiques pour la mise en œuvre. Se donner des outils pour progresser au niveau solidarité économique et optimiser les financements publics.</p>
<p>Enjeux identifiés dans la synthèse des questions importante</p>	<p>Une gouvernance en évolution avec la loi NOTRe. Un effort important à fournir dans un contexte insulaire montagneux très rural : les EPCI sont pour la plupart des communautés de communes qui s'étendent souvent sur de grands territoires et sont composées de nombreuses petites communes rurales à faible population sans moyen ni technique ni financier. Les moyens sont souvent insuffisants pour répondre aux besoins. Un besoin d'accompagnement dans la mise en place de la nouvelle</p>

	<p>organisation : aider à l'acquisition d'une connaissance fine du patrimoine des services d'eau et d'assainissement, la mutualisation des moyens, la formation du personnel ; des actions pour la mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 à mener dès maintenant qui seront à poursuivre sur le cycle 2022-2027.</p>
<p>Éléments apportés par la consultation et le retour d'expérience des services de l'état</p>	<p>Accompagner les collectivités dans la mise en place de leurs nouvelles compétences pour favoriser une mise en œuvre efficace des actions préconisées par le SDAGE et assurer une cohérence de gestion à l'échelle du bassin :</p> <p>Accompagnement organisationnel pour une approche globale de la gestion de la ressource en eau facilitant la mise en place de règles de partage dans les politiques – rôle moteur de la CdC.</p> <p>Développer des accompagnements financiers et techniques.</p> <p>Inciter au partage d'expériences des succès et difficultés.</p> <p>Inciter à la solidarité territoriale.</p> <p>Faire participer la population aux décisions (démocratie participative).</p> <p>Concertation avec la profession agricole.</p> <p>Créer une plateforme de partage des données sur la ressource.</p> <p>Prendre en compte l'eau dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Pour garantir une gestion durable des services publics des grand et petit cycles de l'eau :</p> <p>Fixation d'un prix de l'eau suffisant et juste.</p> <p>Renforcer le principe l'eau paie l'eau.</p> <p>Maintenir des moyens financiers et humains pour garantir une gestion durable.</p> <p>Contrôle de la gestion par un conseil de l'eau avec experts indépendants et usagers.</p> <p>Mutualiser entre acteurs pour faire un plan de gestion du patrimoine des équipements permettant de prévoir les renouvellements.</p>
<p>Pistes de travail pour la révision du SDAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la SOCLE : <ul style="list-style-type: none"> - prévoir un accompagnement organisationnel qui repose sur une planification et un pilotage globaux (conditions de mise en place éventuelle en accord avec les collectivités d'un service public territorial (de production) d'eau (potable)), et veiller à la mise en œuvre locale ; - inciter à la mise en œuvre des actions relevant des nouvelles compétences avec la définition d'orientations de bassin qui clarifient et facilitent la conduite de projets (connaissance des équipements, maintien de leur performance, approche territoriale par bassin versant ou interbassin, solidarité amont-aval) ; • développer l'accompagnement technique et financier ; • rendre plus concrets et efficaces les éléments concernant la participation de la population et la tarification pour renforcer le principe l'eau paie l'eau et mettre en place une tarification incitative.

2.2 Des réflexions complémentaires à prendre en compte dans les travaux d'élaboration du SDAGE

En plus des consultations obligatoires, le secrétariat technique a engagé un travail en collaboration avec les services de l'Etat et les offices de la Collectivité de Corse en vue d'identifier les points d'amélioration de la rédaction du SDAGE pour rendre son application plus efficace.

Parallèlement, les travaux d'élaboration de la stratégie pour le milieu marin de la façade méditerranéenne vont proposer des éléments à prendre en compte dans les orientations fondamentales qui concernent les milieux marins et les flux de pollution terrestre qui vont à la mer.

De la même façon, les travaux de révision du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) et de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) seront à prendre en compte.

Des éléments de contexte nouveaux sont apparus avec le vote par l'Assemblée de Corse en octobre dernier de modalités de mise en œuvre de projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) insulaires suite à la parution d'une instruction du gouvernement le 7 mai 2019 préconisant leur mise en place..

Enfin d'un point de vue transversal, il apparaît nécessaire d'intégrer l'évolution des outils et de la connaissance des pressions et des milieux dans les dispositions du SDAGE, en particulier pour le partage de l'eau et les suivis des milieux afin que les acteurs effectuent un suivi de leur actions et des résultats obtenus.

L'ensemble du contenu du SDAGE fera aussi l'objet d'une relecture technique pour actualiser les références réglementaires ou des éléments de contexte qui ont évolué.

Ainsi, la préparation du SDAGE 2022-2027 prendra en compte les éléments tirés des consultations officielles, des réflexions conduites avec le groupe de travail du comité de bassin et de la relecture technique des services.

2.3 Organisation de la suite des travaux

Comme annoncé lors du précédent comité de bassin de septembre, un groupe de travail du comité de bassin sera réuni à plusieurs reprises. Il sera composé de membres du comité de bassin qui se sont portés volontaires et d'acteurs locaux.

Le calendrier de travail suivant est proposé :

- comité de bassin de ce jour, premières réflexions sur les points d'actualisation du SDAGE tirés des consultations ;
- fin janvier 2020 : travaux préparatoires sur les points d'actualisation avec le comité de suivi ;
- mars-avril 2020 : finalisation des propositions de modification de la rédaction ;
- comité de bassin du 29 avril 2020 : examen des propositions ;
- mai 2020 : préparation des objectifs des masses d'eau et du programme de mesures ;
- comité de bassin du 23 juin 2020 : adoption du projet de SDAGE et avis sur le programme de mesures en vue de la consultation de l'autorité environnementale mi-juillet, puis des consultations officielles à partir du 02 novembre 2020.

Il est proposé au comité de bassin de délibérer pour adopter la synthèse des questions importantes. Un projet de délibération est joint au dossier.

Le directeur général de l'agence de l'eau
chargé du secrétariat,

SIGNÉ

Laurent ROY